

47 - Attribution de subventions aux associations culturelles

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Quatre premières répartitions de subventions aux associations culturelles, en février, avril, mai et juin 2014, ont permis d'attribuer 95 subventions à 87 associations culturelles différentes, incluant les associations conventionnées, pour un montant total de 731 138 €.

Sous réserve de l'attribution de soutiens complémentaires lors de prochains Conseils Municipaux en 2014, il est proposé d'attribuer des subventions aux trois associations suivantes afin de leur permettre de réaliser leurs projets en 2014 :

Association Le Bastion

L'Association Le Bastion gère un lieu atypique dédié aux musiques actuelles installé dans la tour bastionnée Bregille Vauban classée au patrimoine de l'UNESCO : l'Association assure à Besançon la gestion de locaux de répétition musicale et, en collaboration avec La Rodia et le Conservatoire à Rayonnement Régional, participe à la mise en cohérence d'une politique d'accompagnement et de formation aux musiques actuelles. Elle est aussi Centre Info Rock. Pour ces activités, l'Association bénéficie d'un conventionnement triennal avec la Ville de Besançon.

L'Association organise les 3, 4 et 5 octobre 2014 une manifestation grand public et festive, *le Festival du Bastion*, à l'occasion de ses «30 ans d'activisme musical», au Bastion même, à la Cité des Arts : concerts en plein air, sessions DJ rock, mapping vidéo, visites «sonores» du Bastion accompagnées de performances musicales, soit 16 groupes bisontins invités. Des projections, un salon du disque indépendant et des ateliers de sérigraphie sont aussi au programme.

Afin d'aider l'Association à réaliser ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'Association Le Bastion.

Compagnie Vraiment Dramatique

Nicolas LAURENT, directeur artistique de la Compagnie Vraiment Dramatique -compagnie théâtrale bisontine- est issu des promotions théâtrales de l'Université de Franche-Comté. Il y enseigne et intervient lors d'ateliers au Centre Dramatique National (CDN) de Franche-Comté à Besançon. Il est aussi assistant à la mise en scène de Sylvain MAURICE, ex directeur du CDN de Franche-Comté, actuellement directeur du CDN de Sartrouville.

Sa compagnie a été soutenue dans le cadre du dispositif Emergences, pour son spectacle *Sisyphé*, présenté au CDN à Besançon durant la Semaine des Emergences 2011.

En 2013, Nicolas LAURENT crée une première étape du spectacle *Les événements récents* qui a pour sujet la secte de Jim Jones. Le CDN de Franche-Comté programme cette pièce dans sa saison 2014-2015.

La compagnie se trouvant à un tournant important de sa phase de professionnalisation, il est proposé de la soutenir à hauteur de 3 500 € afin de l'aider à finaliser la création *Les événements récents* et d'en assurer la diffusion en 2014 et début 2015.

Mighty Worm

L'Association de musiques actuelles bisontine Mighty Worm a pour but principal la promotion de la musique et de la culture rock, dans un cadre amateur et expérimental.

L'Association organise et co-produit une quinzaine de concerts d'artistes locaux et étrangers par an, à Besançon en majorité et en région. Elle assure des sessions de DJ rock à Besançon et en France, anime une émission rock sur Radio Campus Besançon. Enfin, elle est partenaire de nombreuses associations homologues lors d'événements ou de concerts et fait partie du réseau de 15 associations de musiques actuelles, le Consortium.

Elle est aussi un partenaire privilégié de la Ville de Besançon à l'occasion de la Fête de la Musique et de la Semaine des Emergences.

Afin de soutenir les activités de diffusion musicale 2014 de l'Association Mighty Worm à Besançon, il est proposé d'attribuer une subvention à l'Association à hauteur de 1 500 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 15 000 €, sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10032.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à décider l'attribution des subventions susvisées aux associations culturelles pour un montant total de 15 000 €

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un avenant avec le Bastion.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 septembre 2014.